

Montpellier, le 16 décembre 2013

Monsieur Gilles MANENT
Gérant de Dispofil
Les Portes d'Espagne
Bât A1
99 route d'Espagne
31100 TOULOUSE

Réf. : AYL/MHS/2013-1216

Objet : Clause de recommandation/désignation

Monsieur

Tout d'abord permettez-moi de vous remercier pour avoir attiré mon attention sur les craintes concernant les pensions de votre profession.

La loi dite de « sécurisation de l'emploi » a été effectivement adoptée par le Parlement le 14 mai dernier. De nombreux débats approfondis avaient permis de retenir la généralisation de la complémentaire collective santé pour tous les salariés, véritable avancée car plus de 400 000 salariés ne bénéficient pas, aujourd'hui, d'une couverture complémentaire. Le choix de cette complémentaire était laissé aux branches professionnelles.

Cependant devant le risque de « clauses de désignation », le Conseil constitutionnel le 13 juin 2013 censure cette décision. Au regard de l'insécurité juridique qu'a suscitée cette décision le gouvernement a alors déposé un amendement lors de la 1^{er} lecture du projet de loi de financement pour la sécurité sociale (PLFSS). La majorité a fait le choix de l'adopter.

Ce nouvel article précise donc les conditions strictes dans lesquelles se met en œuvre la recommandation : procédure préalable de mise en concurrence des organismes, respect des principes de transparence, d'impartialité et d'égalité de traitement entre les candidats et ses modalités, réexamen périodique tous les cinq ans. Le groupe SRC* est particulièrement vigilant sur les garanties de transparence qui doivent encadrer ce processus de recommandation.

Par ailleurs, le Sénat dans le projet de loi relatif à l'économie sociale et solidaire qui sera examiné à l'Assemblée Nationale en février prochain, prévoit que des mutuelles, institutions de prévoyance et sociétés d'assurance puissent conclure entre elles un **contrat de coassurance** pour la couverture des **contrats collectifs obligatoires**, permettant aux petites mutuelles de répondre plus facilement à des appels d'offres.

Enfin, je veux souligner combien les députés du groupe SRC auquel j'appartiens sont attentifs à la situation de l'emploi et au dynamisme du secteur de l'assurance et de la prévoyance qui connaît depuis plusieurs années de profondes mutations.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes salutations les meilleures.



Anne-Yvonne Le Dain
Députée de Montpellier,
2^{ème} circonscription de l'Hérault

**Socialiste Radical et Citoyen*